

L'usage collectif de la voiture : covoiturage, autopartage, ...

MOUVABLE

Réunion du 29 juin 2011

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

CETE
du Sud-Ouest

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable, des Transports et du Logement

WWW.developpement-durable.gouv.fr

Covoiturage : quelques éléments issus de démarches de plan de déplacements d'entreprise

- *Résultats des enquêtes :*
 - Une pratique qui concerne 2 à 4 % des salariés pour un covoiturage entre collègues, et de 2 à 3 % pour le covoiturage familial. (mode principal ou occasionnel)
 - Le covoiturage est souvent associé à un autre mode de transport : voiture solo.
 - Les utilisateurs parcourent souvent des distances de l'ordre de 20 à 30 km ou plus.
 - Une légère majorité d'hommes parmi les pratiquants.

Sur les cartes de localisation des domiciles, on constate des concentrations d'habitat.

2 questions sur le covoiturage

Vous ne pratiquez pas le covoiturage, pourquoi ? (une ou plusieurs cases)

- Vous n'avez pas trouvé la personne adéquate (même trajet, mêmes horaires),
- Vos activités sur le trajet sont incompatibles avec le covoiturage,
- Vous ne souhaitez pas partager votre véhicule avec un collègue,
- Vous avez peur de la conduite de quelqu'un d'autre,
- Vous avez des horaires irréguliers,
- Vous souhaitez conserver votre autonomie de déplacement en cas d'urgence,
- Autres, compléter



Qu'est ce qui vous inciterait à pratiquer le covoiturage : (une ou plusieurs cases)

- La mise en place d'une aide à trouver un covoitureur,
- La mise en place d'une incitation financière (en plus du partage des frais avec le covoituré),
- Une place de stationnement réservée,
- Un moyen de transport retour en cas d'urgence,
- Autre, précisez,



Les résultats d'une démarche

Périmètre : 1220 personnes, 763 réponses, 648 automobilistes solo

Pourquoi ne pratiquez-vous pas le covoiturage ?

Pas trouvé la personne adéquate : 308

Veux garder mon autonomie : 230

Les activités sont incompatibles : 170

Les horaires sont irréguliers : 166

Autres : 70

Pas de partage du véhicule : 18

Peur de la conduite d'autrui : 11

Total : 973 réponses donc 1.5 cases cochées en moyenne par questionnaire rempli.

Qu'est ce qui vous inciterait à pratiquer le covoiturage ?

Une garantie de retour en cas d'urgence : 210

Une incitation financière : 168

Mise en place d'une aide pour trouver un covoitureur : 127

Une place de stationnement réservée : 48

Total : 553 réponses donc 0.8 case cochée par questionnaire rempli.

Les résultats d'une démarche

Périmètre : 5000 personnes, 1671 réponses, 1468 automobilistes solo

Pourquoi ne pratiquez-vous pas le covoiturage ?

- Les horaires sont irréguliers : 680
 - Pas trouvé la personne adéquate : 430
 - Veux garder mon autonomie : 341
 - Les activités sont incompatibles : 280
 - Autres : 81
 - Pas de partage du véhicule : 29
 - Peur de la conduite d'autrui : 13
- Total : 1854 réponses donc 1.3 cases cochées en moyenne par questionnaire rempli.**

Qu'est ce qui vous inciterait à pratiquer le covoiturage ?

- Une garantie de retour en cas d'urgence : 349
 - Mise en place d'une aide pour trouver un covoitureur : 306
 - Une incitation financière : 280
 - Une place de stationnement réservée : 66
 - Autres : 108
- Total : 1109 réponses donc 0.7 case cochée par questionnaire rempli.**

Quelques éléments sur le covoiturage

Le nombre de sites internet pour favoriser la rencontre de covoitureurs augmente de façon exponentielle, 78 sites publics en 2007, 2 en 1996 !

Risque de dispersion du potentiel,...

Différentes catégories :

- créés par des associations, des collectivités, des particuliers...
- couverture géographique allant de la commune à France entière,
- proposant des trajets réguliers ou occasionnels ou les deux ...

Taux de réponses (proportion d'inscrits par rapport au potentiel concerné) : 0,8 %, pour les sites « grand public », (430 000 inscrits pour 500 000 annonces)

Dans le cas de sites fermés (périmètre d'un PDE par exemple), le taux peut aller jusqu'à 8 %.

Les sites sont en général gratuits à l'inscription et la mise en relation se fait soit par alerte mail soit sur consultation du site.

Les freins connus...

Problème juridique, assurance, impôts :

Le service de covoiturage ne doit pas être considéré comme un organisateur de transports au sens de la loi LOTI, il met juste les personnes en relation.

S'il y a rétribution du conducteur, la somme doit juste couvrir les frais de circulation car il ne peut pas y avoir de bénéfice réalisé.

Côté assurance, la ffsa conseille toujours de prévenir son assurance d'une éventuelle pratique de covoiturage et autorise une surprime.

En cas de covoiturage régulier, sur des trajets domicile travail, la déclaration frais réels doit en faire état.

Dans la loi Grenelle 1 : « L'Etat apportera la sécurité juridique nécessaire au développement du covoiturage »



Les freins connus

Pour les trajets domicile travail :

- les horaires variables, les horaires décalés,
- les pratiques et activités extra professionnelles,
- l'ensemble des contraintes horaires, et liées à la présence de quelqu'un dans la voiture,
- la méconnaissance des coûts de la voiture qui ne permet pas de mettre en valeur un avantages du système.

La barrière psychologique :

- *mieux l'étudier pour y répondre efficacement ?*
- *la tendance à l'individualisme des sociétés modernes ?*
- *améliorer la communication ?*



Des développements

Covoiturage dynamique :

Utilise les GPS et les portables pour mettre en relation covoitureur et covoituré en temps réel.

Développement des aires de stationnement :

Permet de d'accueillir en toute sécurité les voitures des covoiturés.

Incitations :

Péage gratuit pour les voitures à fort taux d'occupation,

Places de stationnement réservées...

Retour garanti...

Voies réservées...



L'autopartage

Flotte de véhicules mis à la disposition des adhérents du service d'autopartage. 10 ans en France, 20 ans en Europe.

Label France Autopartage fédère les systèmes de 20 villes françaises. D'autres sites sont indépendants (environ 10)

Différentes formes juridiques :

Associations, SA, SCIC,

Avec ou non la participation des collectivités (AOTU).

La loi Grenelle modifie la LOTI pour créer l'autopartage, une loi doit en assurer la promotion



Quelques résultats...

En France, actuellement : 28000 abonnés

Les points de location sont situés en hyper centre, à proximité des nœuds de TC. C'est un maillon de la chaîne des transports durables.

La durée moyenne d'un trajet est de 5 h, la distance de 50 à 60 km. On compte en moyenne 15 adhérents par véhicule.

Les particuliers empruntent les véhicules plutôt le soir et le week-end, la complémentarité des entreprises pour des déplacements professionnels semble intéressante.

Nouveauté : location entre particuliers : voiturelib

Des journées nationales : le 12 et 13 mai.

